

TRANSACTION : BAREME DES HONORAIRES TTC MAXIMUM

Ce barème peut donner lieu à dérogations exceptionnelles en accord avec les parties. Les Honoraires sont en charge vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat. En cas d'intercabinet, les honoraires appliqués sont ceux prévus dans le mandat.

Transactions immobilières	
Jusqu'à 38 000 €	4 500,00 €
De 38 001 € à 68 500 €	9,00%
De 68 501 € à 99 000 €	8,00%
De 99 001 € à 145 000 €	7,00%
De 145 001 € à 299 000 €	6,00%
Au-delà de 300 000 €	5,00%

Terrains	
Jusqu'à 23 000 €	3 050,00 €
De 23 001 € à 69 000 €	5 000,00 €
Au-delà de 70 000 €	10,00%

Commerces	
Jusqu'à 38 000 €	4 500,00 €
Au-delà de 38 000 €	10,00%

Avis de valeur	180,00 €
-----------------------	----------



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS
DE L'IMMOBILIER
DEPUIS 1963

*Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%.
Nos honoraires comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.*

www.immopierre-bourgogne.com

Garantie financière QBE – sans réception de fonds
CPI 4201 2018 000 025 416 CCI de LYON METROPOLE
SIRET 497 526 822 00018 – CODE NAF et APE : 6831Z Agences Immobilières

HONORAIRES HT LOCATION HABITATION MAXIMUM

Charge Bailleur	
Honoraires visite + rédaction bail	3% HT soit 3.60% TTC du loyer annuel dans la limite de 8€ le m ² de surface habitable
Honoraires état des lieux	2% HT soit 2.40% TTC du loyer annuel dans la limite de 3€ le m ² de surface habitable
Charge Locataire	
Honoraires visite, constitution du dossier locataire et rédaction bail	3% HT soit 3.60% TTC du loyer annuel dans la limite de 8€ le m ² de surface habitable
Honoraires état des lieux	2% HT soit 2.40% TTC du loyer annuel dans la limite de 3€ le m ² de surface habitable

Permis de louer : 40 € TTC sur les communes concernées

Commerce, Local Professionnel, Terrain	
Possibilité de la rédaction du bail par un avocat	A partir de 1 000 € HT
Locaux commerciaux et professionnel	16,67 % HT soit 20% TTC du loyer annuel HT
Terrain	5% HT soit 6% TTC du loyer annuel HT
Bien non sous à la loi du 06/07/1989 : Garage, Parking	8,34 % HT soit 10 % TTC du loyer annuel hors charges à la charge du locataire Montant appliqué au preneur et au bailleur

HONORAIRES HT GESTION LOCATIVE MAXIMUM - «LOCAGESTION»

Tarifs dégressifs en fonction du cumul des loyers mensuels par bailleur	
Pour des loyers mensuels par bailleurs inférieurs à 1500€	6% HT hors assurance loyers impayés
Pour des loyers mensuels par bailleur compris entre 1500 € et 2000 €	5% HT hors assurance loyers impayés
Pour les loyers mensuels par bailleur supérieurs à 2000€	4% HT hors assurance loyers impayés
Aide à la déclaration fiscale éditée chaque année	40,83 € HT soit 49€ TTC

Garanties Loyers Impayés : 3% TTC du quittancement mensuel



Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%.

www.immopierre-bourgogne.com

Garantie financière QBE – sans réception de fonds
CPI 4201 2018 000 025 416 CCI de LYON METROPOLE
SIRET 497 526 822 00018 – CODE NAF et APE : 6831Z Agences Immobilières